

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021**

La présente séance est tenue par visioconférence, sans la présence du public. L'enregistrement audio de cette séance sera déposé sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence et sans la présence du public, le lundi 8 mars 2021, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consœur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

54-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 22 février 2021

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

55-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2021.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

56-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 10 au 28 février 2021, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 26 février 2021 ainsi qu'au journal des salaires du mois de février 2021, le tout totalisant une somme de 625 025,69 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 3 568 912,40 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Règlement numéro 1-2021 établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2021, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Certificat de la greffière

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, M^{me} Danielle Caron, greffière, dépose le certificat attestant que le règlement numéro 1-2021, établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2021, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Premier projet de règlement numéro 2-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Rc18 l'usage Habitation unifamiliale dans un Bâtiment isolé et afin de diminuer la marge de recul arrière pour cet usage dans cette zone - Consultation écrite en lieu et place de l'assemblée publique de consultation - Rapport de la greffière

L'assemblée publique de consultation étant une procédure qui aurait impliqué le déplacement de citoyens, elle a été, conformément à l'arrêté 2020-033 émis le 7 mai 2020 par M^{me} Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur le premier projet de règlement numéro 2-2021, le tout tel que mentionné à l'avis publié le 11 février 2021 et paru dans le journal Le Placoteux du 17 février 2021. M^{me} Danielle Caron, greffière, fait rapport qu'elle n'a reçu, dans ledit délai, aucune question, aucune observation et aucun commentaire sur ce projet de règlement.

Adoption - Second projet de règlement numéro 2-2021

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement numéro 2-2021, adopté lors de la séance ordinaire du 8 février 2021, a fait l'objet d'une consultation écrite en lieu et place de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'arrêté 2020-033 émis le 7 mai 2020 par M^{me} Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement doit être soumis à la procédure de consultation publique conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et dudit arrêté 2020-033;

57-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le second projet de règlement numéro 2-2021, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Rc18 l'usage Habitation unifamiliale dans un bâtiment isolé et afin de diminuer la marge de recul arrière pour cet usage et dans cette zone, soit adopté tel que rédigé.

Premier projet de règlement numéro 3-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Ib1 l'usage 5821 - Établissement de consommation de boissons alcoolisées - Consultation écrite en lieu et place de l'assemblée publique de consultation - Rapport de la greffière

L'assemblée publique de consultation étant une procédure qui aurait impliqué le déplacement de citoyens, elle a été, conformément à l'arrêté 2020-033 émis le 7 mai 2020 par M^{me} Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur le premier projet de règlement

numéro 3-2021, le tout tel que mentionné à l'avis publié le 11 février 2021 et paru dans le journal Le Placoteux du 17 février 2021. M^{me} Danielle Caron, greffière, fait rapport qu'elle n'a reçu, dans ledit délai, aucune question, aucune observation et aucun commentaire sur ce projet de règlement.

Adoption - Second projet de règlement numéro 3-2021

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement numéro 3-2021, adopté lors de la séance ordinaire du 8 février 2021, a fait l'objet d'une consultation écrite en lieu et place de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'arrêté 2020-033 émis le 7 mai 2020 par M^{me} Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement doit être soumis à la procédure de consultation publique conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et dudit arrêté 2020-033;

58-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le second projet de règlement numéro 3-2021, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Ib1 l'usage 5821 - Établissement de consommation de boissons alcoolisées, soit adopté tel que rédigé.

Adoption - Règlement numéro 5-2021 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 13-2020 concernant la circulation et le stationnement

ATTENDU qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 22 février 2021 et que le projet de règlement numéro 5-2021 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 5-2021 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 5-2021, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

59-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que le règlement numéro 5-2021, ayant pour objet de modifier le règlement numéro 13-2020 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Travaux de réfection de pavage et de construction de trottoirs et bordures 2021 - Services professionnels en ingénierie - Modification de la résolution numéro 301-2020

60-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 301-2020, adoptée lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 par le remplacement, dans le certificat de la trésorière, des termes « aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année » par les suivants « à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 3-2020 ou à même le surplus libre de la Ville ».

Construction d'une serre communautaire - Demande au Fonds AgriEsprit de Financière agricole Canada

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière projette la construction d'une serre communautaire;

CONSIDÉRANT que ce projet constitue une initiative visant à améliorer la qualité de vie de la collectivité, ce qui le rendrait admissible au programme de financement Fonds AgriEsprit de Financière agricole Canada;

61-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière dépose une demande dans le cadre du Fonds AgriEsprit de Financière agricole Canada en rapport avec son projet de construction d'une serre communautaire;

QUE M^{me} Émélie Lapierre, coordonnatrice des services horticoles soit autorisée à signer le formulaire de demande, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Rapport annuel 2020

CONFORMÉMENT à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, qui stipule que toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

62-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière adopte, en son nom et en celui des municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Saint-Onésime-d'Ixworth, le rapport annuel 2020 du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;

QUE ledit rapport et la présente résolution soient transmis à la MRC de Kamouraska afin que cette dernière les achemine au ministère de la Sécurité publique.

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Campagne de promotion de la santé mentale 2021 - Proclamation

CONSIDÉRANT que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

CONSIDÉRANT que faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

CONSIDÉRANT que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT que la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE »;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

Par conséquent,

63-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

Semaine nationale du don d'organes et de tissus - Campagne de sensibilisation

CONSIDÉRANT que Transplant Québec met sur pied à chaque année une campagne de sensibilisation au don d'organes et de tissus;

CONSIDÉRANT que Transplant Québec fournit aux municipalités partenaires de la campagne une boîte à outils virtuelle avec du matériel promotionnel pour soutenir les efforts de communication sur le don d'organes et de tissus;

64-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière se joigne à Transplant Québec et l'appuie dans ses efforts de sensibilisation pendant la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 18 au 24 avril 2021, sous le thème « Dites-le ! », avec une nouvelle facture visuelle thématique « Ne gardez pas tout ça en dedans ».

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Comme les citoyens ne peuvent assister actuellement aux séances du conseil, ils ont été invités à transmettre leurs questions de la manière indiquée sur le site Internet de la Ville.

Aucune question n'a été adressée au conseil avant la présente séance.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

65-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 16.